



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 02 septembre 2022

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Nora FORGIARINI, Serge THEIN, échevins

Ben HENTGES, secrétaire communal ff.

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu le montage d'un échafaudage, l'installation d'une construction en bois et le couvrement du toit par la société Charpente Garry Therres ;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 02 septembre 2022 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 05 septembre 2022 ;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° A partir du 05 septembre et jusqu'au 07 octobre 2022 inclus, la circulation sur la rue de Sandweiler à Schrassig à la hauteur du bâtiment n° 8, est réglementée comme suit :

- Une moitié de la rue est barrée et l'accès au trottoir du côté du chantier est interdit aux piétons. Toutefois, un côté de la rue doit rester ouvert à la circulation à tout moment et les piétons doivent utiliser le trottoir du côté opposé de la rue;
- Le stationnement et l'arrêt sont interdits sur le tronçon concerné ;
- Ces dispositions sont indiquées par les signaux y relatifs ;

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 02 septembre 2022

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



c. s. Ben HENTGES
Secrétaire communal ff.